

Aidez-nous à restaurer la statue d'Étienne-Jules MAREY à Beaune (Côte-d'Or)



L'Association des Amis de Marey et des Musées de Beaune, et la Ville de Beaune souhaitent restaurer la statue d'Étienne-Jules Marey qui s'est fortement dégradée. Pour cela elle lance une souscription sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

Étienne-Jules Marey, né le 5 mars 1830 à Beaune, est un médecin et physiologiste français (Président de l'Académie de Médecine), de renommée internationale. Considéré à son époque comme un touche-à-tout atypique, il est notamment l'inventeur de nombreux appareils de mesures en médecine. Il est aussi un pionnier de la photographie et un précurseur du cinéma. Il fut membre de l'Académie des Sciences et Professeur au Collège de France.

Le monument qui lui est dédié à Beaune est situé à proximité des remparts de la ville, au niveau du square des Lions et au centre d'une petite place à laquelle Marey a donné son nom. Commandée au lendemain de la mort du grand scientifique en 1904, la statue fut réalisée en calcaire de Pouillenay par le célèbre sculpteur bourguignon Henri Bouchard, auteur notamment des statues de *Nicolas Rollin et Guigone de Salins* des Hospices de Beaune et *du Porteur de Bénaton* au Château du Clos de Vougeot. Elle fut financée par une souscription publique, et inaugurée en 1913.

Elle est composée d'un massif ovale dont les flancs représentent le galop du cheval tel qu'il avait été illustré pour la première fois grâce aux chronophotographies inventées par Marey. Il est surmonté d'un vol de goéland en haut-relief qui évoque d'autres chronophotographies ainsi que la célèbre sculpture exécutée par Marey. L'illustre beaunois est représenté en ronde-bosse, assis dans un fauteuil, tenant un chronomètre dans la main droite avec à ses pieds, quelques livres (allusion à ses très nombreuses publications) et un *cylindre enregistreur*, appareil qu'il avait mis au point pour sa *Méthode graphique*.

Cette statue nécessite aujourd'hui une sérieuse intervention de restauration afin d'être nettoyée des injures du temps. Témoignage de la reconnaissance de sa ville natale envers l'illustre chercheur, elle est aussi la représentation du génie français et de la perspicacité de notre pays à vouloir comprendre le fonctionnement du monde et de l'homme pour mieux en appréhender le destin.

Cette souscription permet à chacun de nous : particuliers, entreprises, habitants et amis de la commune, de se mobiliser pour permettre de sauvegarder ce monument témoin de notre histoire. Chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives et la Fondation pourra abonder les fonds collectés par le versement d'une aide financière complémentaire. Vous pouvez nous aider en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation.



Contact et renseignements sur ce projet

Auprès de l'Association : Association des Amis de Marey et des Musées de Beaune
Madame Véronique Rollet - Maison des Associations, porte Marie de Bourgogne - 21200 BEAUNE
veroniquerollet@hotmail.com

Auprès du maître d'ouvrage :

Ville de Beaune - Service des Musées de Beaune
Hôtel de Ville BP 30191 - 21205 BEAUNE CEDEX 03.80.24.56.92 beaune@mairie-beaune.fr

Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Je fais un don de € pour la restauration de la statue de Étienne-Jules Marey à Beaune (21)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où celui-ci n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : Statue d'Étienne-Jules Marey à Beaune

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**,

à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP Ville.....

Tél.....Mail.....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association des Amis de Marey et des Musées de Beaune seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé
(ordre : Fondation du patrimoine : Statue d'Étienne-Jules Marey à Beaune)
à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/32837
Ou
► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côté de l'État et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme **un organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission **d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne**, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.